



LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE

INFOLOGIS – 10 rue Just Veillat – 36000 CHATEAUROUX
Tél. 02.54.08.70.80 – Fax 02.54.08.70.89 – Email : infologis@orange.fr

Date : 25 octobre 2021

VERSION 7.1.0.

Aidants

Contrat de travail

Indication de la filière dans le cadre de l'avenant 43

page 2

La paie

Calcul de paie

ECR travail de nuit

page 3

Indemnité différentielle (garantie de rémunération)

page 6

Etats de ventilation

Obtention par filière

page 9

Aidants

Dossier aidant – contrat de travail

Aidants Aidés Saisie Activité La Paie La Facturation

- Dossier Aidant
- Edition Avenant au contrat de travail
- Génération DPAE
- Absenteisme >

Dossier Aidant

Code de l'aidant: 00071 Code LogisFil: []

Secteur: 001 []

Nom prénom de l'aidant: []

Recherche

ETAT CIVIL
R.I.B. (relevé d'identité bancaire)
SECTORISATION (secteur, sous-secteur, quartier, centre et antenne médicaux)
FORMATIONS ET EXPERIENCES
EVALUATION DU COMPORTEMENT ET DES CAPACITES
DISPONIBILITES
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (personne à prévenir, handicap et situation antérieure à l'embauche)
GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL
ABSENTEISME
BLOC NOTES
MISES A DISPOSITION EN INTERMEDIAIRE

Eléments du contrat de travail

Aidant : 00071

Origine Caractéristiques Elements de paie Droits aux congés Fin du contrat

N° Contrat: 001

Conv. Coll.: 01 AIDE A DOMICILE

Entité juridique: 001 A.S.S.A.D.

Etablissement: 001 A.S.S.A.D.

Type: Déterminé Indéterminé

Salaire: Horaire Mensualisé

Filière: Intervention Support

Type personnel: Production Adm / Ssiad

Date début: 01/02/2004

- ➔ Pour la mise en place de l'avenant 43, nous avons assimilé le type de personnel à la filière (production = intervention ; support = Adm/SSIAD).
- ➔ Comme ce n'est pas systématiquement vérifié, nous avons complété l'information sur la filière dans les éléments du contrat de travail. Par défaut, la filière est renseignée sur 'Intervention' si type personnel = 'Production' et sur 'Support' si type personnel = 'Adm / Ssiad'

La paie

Calcul de paie – ECR travail de nuit avenant 43

Le travail de nuit est ainsi rédigé dans l'avenant 43 :

- **ECR Travailleurs de nuit**

Le ou la salariée bénéficie d'un ECR lié à son statut de travailleur de nuit tel que défini à l'article 26 du titre V de la présente convention.

L'ECR correspond à :

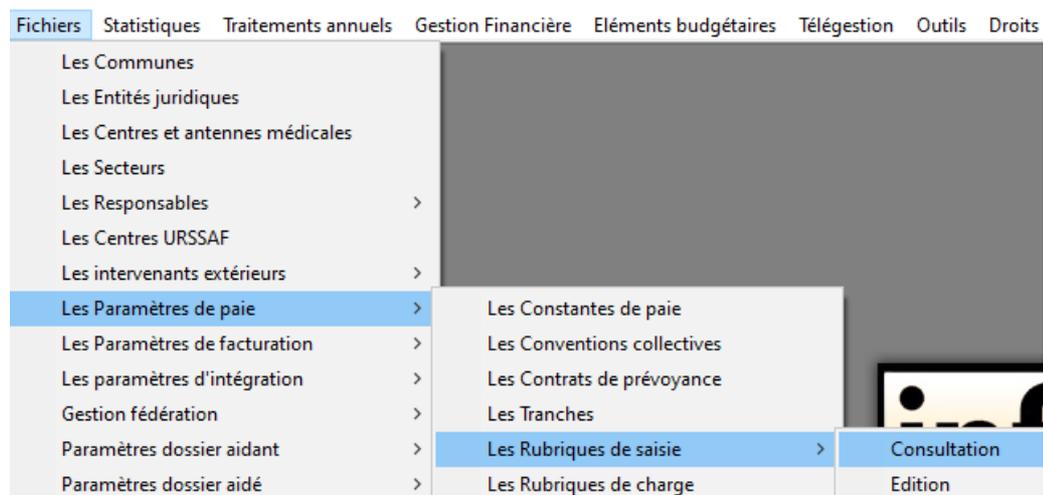
- *une majoration de salaire égale à 5% du taux horaire du salarié pour les heures effectuées sur la plage horaire de nuit,*

et,

- *un repos compensateur de 5% du temps travaillé pendant la plage horaire de nuit. Le repos compensateur doit être pris dans les deux mois suivant les heures travaillées de nuit.*

L'ECR est versé mensuellement sur la période de réalisation de la mission.

Si vous êtes concerné par le travail de nuit, il faudra dans un premier temps revoir le paramétrage des rubriques de saisie liées au travail de nuit afin de cocher la case 'Rubrique travail de nuit'



Les Rubriques de Saisie

Rubrique 100 HEURES DE NUIT

Champ d'Application Main d'oeuvre directe

Rubrique automatique

Rubrique à caractère annuel Rubrique prévoyance / maintien

Rubrique travail de nuit

Modulation

Incluse Exclue De régularisation

Type

Heures Normales Heures Complémentaires Heures Supplémentaires

Signe rubrique

A ajouter A déduire

Base A saisir

Taux Taux horaire 105,0000 % du taux horaire

Montant Résultat base par taux

→ Cocher la case 'Rubrique travail de nuit'

Les Rubriques de Saisie

Rubrique 101 HEURES DE NUIT DIM-JF

Champ d'Application Main d'oeuvre directe Dim. et J.F.

Rubrique automatique

Rubrique à caractère annuel Rubrique prévoyance / maintien

Rubrique travail de nuit

Modulation

Incluse Exclue De régularisation

Type

Heures Normales Heures Complémentaires Heures Supplémentaires

Signe rubrique

A ajouter A déduire

Base A saisir

Taux Taux horaire 152,2500 % du taux horaire

Montant Résultat base par taux

→ Cocher la case 'Rubrique travail de nuit'

A l'installation de la version 7.1.0, nous avons également figé et créé automatiquement la rubrique 865 'PRIME TRAVAIL DE NUIT' :

Illustration du calcul à partir d'un exemple :

- Contrat de travail à temps partiel rattaché à la grille 'EMPLOYEE – Degré 1 – Echelon 3' :
- Date d'ancienneté dans la branche (avec les jours de suspensions) = 01/02/2004.
- Diplôme de niveau 4.

Rubrique	EMPLOYEUR		SALARIE		
	BASE	MONTANT	TAUX	A PAYER	A DEDUIRE
HEURES DE NUIT DIM-JF	6,00				
HEURES DE NUIT	5,00				
HEURES NORMALES	112,00				
ORGANISATION DU TRAVAIL	1,00				
HEURES DIFFERENTIELLES	16,00				
SALAIRE DE BASE	140,00		11,532	1614,47	
PRIME D'ANCIENNETE	1614,47		0,080	129,16	
PRIME DIPLOME				60,92	
TAUX HORAIRE DE REFERENCE			12,890		
PRIME TRAVAIL DIM-JF	6,00		5,801	34,81	
PRIME TRAVAIL DE NUIT	11,00		0,645	7,10	
TOTAL BRUT	140,00			1846,46	

- ➔ Le coefficient de la grille 'EMPLOYEE – Degré 1 – Echelon 3' est 318.
- ➔ Le taux horaire est de $318 \times 5,50 / 151,67 = 11,532$
- ➔ La ligne 'SALAIRE DE BASE' indique :
 - Le nombre d'heures mensuelles du contrat de travail
 - Le taux horaire de base correspondant à la grille
 - Le salaire correspondant à base x taux, soit $140,00 \times 11,532 = 1\ 614,47$
- ➔ PRIME D'ANCIENNETE pour une ancienneté comprise entre 15 et 20 ans, soit 8,00 % du salaire de base = $1614,47 \times 8,00 \% = 129,16 \text{ €}$
- ➔ PRIME DIPLOME pour un diplôme niveau 4, soit 12 points x 5,50 = 66,00 € et proratisé en fonction du nombre d'heures de base, soit $66 \times 140,00 / 151,67 = 60,92 \text{ €}$

- ➔ TAUX HORAIRE DE REFERENCE' :
(Montant salaire de base + prime d'ancienneté + prime diplôme) / Base salaire de base,
soit (1614,47 + 129,16 + 60,92) / 140,00 = 12,890
- ➔ PRIME TRAVAIL DE NUIT (rubrique 865) : total des rubriques de saisie identifiées
comme 'Rubrique travail de nuit' =
 - 5,00 HEURES DE NUIT
 - + 6,00 HEURES DE NUIT DIM-JF
 Soit 11,00 h à 5,00 % du taux horaire de référence : 12,890 x 5,00 % = 0,645
 Et 11,00 h x 0,645 = 7,10 €
- ➔ PRIME TRAVAIL DIM-JF : total des rubriques de saisie identifiées avec un champ
d'application Champ d'Application Main d'oeuvre directe Dim. et J.F. ▼ :
 Les 6,00 HEURES DE NUIT DIM-JF sont donc concernées :
 45,00 % du taux horaire de référence : 12,890 x 45,00 % = 5,801
 Et 6,00 h x 5,801 = 34,81

Calcul de paie – Indemnité différentielle avenant 43

Un principe de base, en droit du travail, est la garantie de rémunération. Autrement dit, l'application de l'avenant 43 ne peut avoir pour effet de diminuer la rémunération d'un salarié.
 Si c'est le cas, une indemnité différentielle doit être calculée afin de maintenir la rémunération antérieure.

Pour ce faire, créer la rubrique de saisie suivante :

The screenshot shows the 'Les Rubriques de Saisie' window with the following configuration:

- Rubrique:** 102 INDEMNITE DIFFERENTIELLE AVENANT 43
- Champ d'Application:** Inclus dans brut montant
- Rubrique automatique:** Rubrique télégérée:
- Rubrique à caractère annuel:** Rubrique prévoyance / maintien:
- Rubrique travail de nuit:**
- Modulation:**
 - Incluse:
 - Exclue:
 - De régularisation:
- Type:**
 - Heures Normales:
 - Heures Complémentaires:
 - Heures Supplémentaires:
- Signe rubrique:** A ajouter A déduire
- Base:** Composante de bases, 100,00 %
- Taux:** A saisir
- Montant:** Résultat base par taux
- Comptes Comptables:**
 - Débit: 641 ... SALAIRES
 - Crédit: 4210000000 REMUNERATIONS DUES

Buttons at the bottom: Ajouter, Supprimer, OK, Annuler, Sortir.

Et ajouter cette rubrique de saisie dans les contrats de travail des salariés concernés :

Dossier Aidant

Code de l'aidant: 00071 Code LogisFil: []

Secteur: 001 []

Nom prénom de l'aidant: []

[Recherche]

ETAT CIVIL
 R.I.B. (relevé d'identité bancaire)
 SECTORISATION (secteur, sous-secteur, quartier, centre et antenne médicaux)
 FORMATIONS ET EXPERIENCES
 EVALUATION DU COMPORTEMENT ET DES CAPACITES
 DISPONIBILITES
 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (personne à prévenir, handicap et situation antérieure à l'embauche)
GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL
 ABSENTEISME
 BLOC NOTES
 MISES A DISPOSITION EN INTERMEDIAIRE

Origine Caractéristiques **Elements de paie** Droits aux congés Fin du contrat

Profil n° 1: 009 AIDE A DOMICILE EXD

Profil n° 2: []

Mode de Paiement: Virement bancaire

Regime de prévoyance
 Contrat prévoyance: 03 A.G.R.R. PRESTATAIRE GARANTIE MAINTIEN Temps d'indemnisation: []

Plaf. sécu. mensuel individualisé: [] Congés payés au mois:

Assiette sécurité sociale: []

Mutuelle
 Motif de dispense: [] Date fin validité: []

Part Salariale: 0,00 Part Patronale: 0,00 Rub. de charge: 091 FRAIS DE SANTE MUTUELLE

Zone carte orange: []

Affectation des activités
 PRESTATAIRE
 PRESTATAIRE CPOM

Liste des activités: []

[Droits télégestion] [Commentaires sur bulletin] **[Rubriques de saisie]**

Rubriques de saisie

Aidant : 00071 []

Code	Libellé rubrique	Base	Taux	Montant	Activité
102	INDEMNITE DIFFERENTIELLE AVENANT 4:	0,00	0,1230		PRESTATAIRE

[Ajouter] [Supprimer] [OK] [Annuler] [Retour]

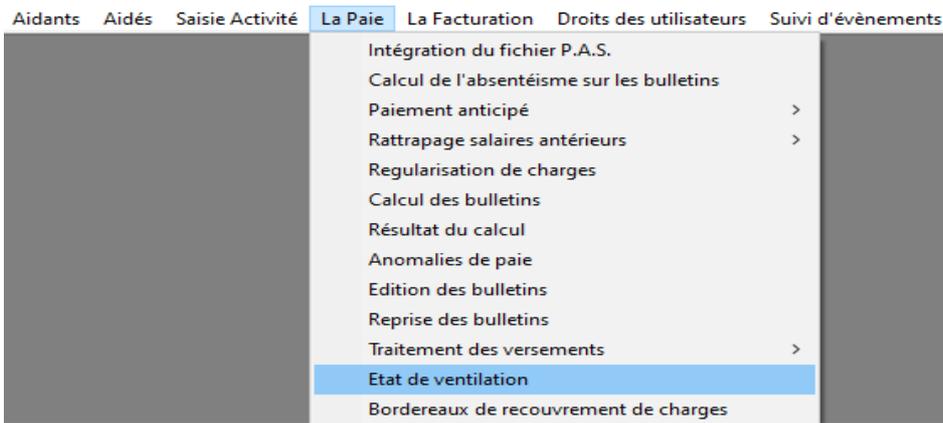
- ➔ Ajouter la rubrique INDEMNITE DIFFERENTIELLE AVENANT 43 en indiquant dans le taux la valeur horaire (différence entre salaire avant et après avenant 43 divisé par la durée mensuelle du contrat)

Exemple de résultat sur le bulletin de paie :

Rubrique	EMPLOYEUR		SALARIE		
	BASE	MONTANT	TAUX	A PAYER	A DEDUIRE
HEURES DE NUIT DIM-JF	6,00				
HEURES DE NUIT	5,00				
HEURES NORMALES	112,00				
ORGANISATION DU TRAVAIL	1,00				
HEURES DIFFERENTIELLES	16,00				
SALAIRE DE BASE	140,00		11,532	1614,47	
PRIME D'ANCIENNETE	1614,47		0,080	129,16	
PRIME DIPLOME				60,92	
TAUX HORAIRE DE REFERENCE			12,890		
PRIME TRAVAIL DIM-JF	6,00		5,801	34,81	
PRIME TRAVAIL DE NUIT	11,00		0,645	7,10	
INDEMNITE DIFFERENTIELLE AVENANT 43	140,00		0,123	17,22	
TOTAL BRUT	140,00			1863,68	

- ➔ L'indemnité différentielle correspond au nombre d'heures x valeur indiquée dans le contrat de travail : $140,00 \text{ h} \times 0,123 = 17,22 \text{ €}$

Etats de ventilation – Obtention par filière



Etats de Ventilation de Paie

Période de paie de **OCTOBRE** 2021 à **OCTOBRE** 2021

Entité juridique **001** INFOLOGIS

Etablissement **001** INFOLOGIS

Type activité

Prestataire Mandataire Intermédiaire S.S.I.A.D.

Eclatement par

Sans éclatement **Filière** Grille

Section analytique Rubrique et section analytique Filière et grille

Filière et secteur Filière et section analytique Filière, section analytique et grille

Regroupement budget Regroupement budget et grille Regroupement budget et section analytique

Regroupement budget, section analytique et grille

Secteur

Aidant

Sections analytiques

Possibles

- CPOM
- MANDATAIRE
- PORTAGE REPAS
- PRESTATAIRE

Toutes

--->

<---

Sélectionnés

Regroupement des sections analytiques sélectionnées

Edition sous la forme

Liste Fichier graphique

Imprimer Sortir

La notion de type de personnel a été remplacée par la filière qui est une nouvelle information du contrat de travail comme précisée en page 2.